

Edito

Les fêtes de fin d'année se profilent et chacun d'entre nous aura à cœur de profiter des moments festifs en famille. Pourtant l'actualité internationale, politique ou économique et sociale n'incite pas à l'optimisme. Si je focalise sur l'entreprise, et dixit Mr Pépy, président de SNCF Mobilités, l'année 2016 est une année « horrible » : sous le triple effet des attentats, des grèves de mai/juin et de la baisse du prix du pétrole, le chiffre d'affaires est en baisse de 1 milliard d'€. « Du jamais vu depuis 2008 » !!! Bien que l'investissement reste élevé, les perspectives du budget 2017 du CCGPF s'annoncent extrêmement moroses. Le séminaire des managers fin septembre à Verneuil/Âvre a tracé la route : Economiser 4% par an pendant 5 ans. Cet objectif va se traduire par des milliers de suppressions d'emplois.

Comme chaque année en période automnale, notre direction découvre que les arbres perdent leurs feuilles ! Les patinages et enrayages dégradent les conditions d'adhérence des trains. La situation est particulièrement alarmante

sur PARIS GRANVILLE ou le plan de transport est quasiment réduit à la circulation de BUS !!! et dire que les rames Régiolis circulent depuis seulement 1 an. Y aurait il aussi un problème de conception de ce matériel ? Dans la perspective d'une ouverture à la concurrence, l'entreprise se met clairement en difficulté.

Les sujets impactant les cheminots et cheminotes normands sont nombreux et je m'abstiendrai d'en faire un inventaire à la « Prévert ». Je vous laisse les découvrir au travers de ce n°1 d' « UNSAactualités Normandie ». Comme vous pourrez aussi vous informer en consultant et en commentant nos publications sur la page face book de l'UR de Normandie.

Plus que jamais, les cheminots et la SNCF ont besoin de syndicats forts en capacité de négocier et de faire progresser le cadre social de l'entreprise et du secteur ferroviaire.

Au nom de l'Union Régionale de Normandie, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Laurent LEGAY

Union Régionale UNSA Ferroviaire de Normandie

11, rue de Buddicum
76300 Sotteville les Rouen

Tél SNCF : 33.25.85

Fax : 09 58 94 23 13

Tél ext : 02 35 72 74 82

E-mail : ur-normandie@unsa-ferroviaire.org



UNSA Ferroviaire
Normandie



GPMH

Suite à l'appel d'offres, Le Grand Port Maritime du Havre reprenant le port du Havre et le site ferroviaire de Gravenchon port Jérôme a renouvelé avec la SNCF Réseau l'entretien de ses voies et caténaires. L'UNSA ferroviaire ne peut que se féliciter du maintien du personnel cheminots sur ces sites .



Le FRET en Normandie : une campagne céréalière **CATASTROPHIQUE:**

Voici une première approche de la campagne céréalière 2016 en Normandie qui s'annonce catastrophique et ce pour trois raisons :

- une chute importante des rendements à l'hectare seulement 54 q/ha*, ce qui était le rendement dans les années 80 concernant le blé. Ce qui génère une baisse de 31% pour le blé tendre, une baisse de 23% pour le blé dur, une baisse de 12% pour l'orge.
- Une mauvaise qualité des céréales avec un poids spécifique à 71 kg/hl** au lieu de 78.
- Une excellente récolte mondiale USA/Argentine/Ukraine qui fait fondre les prix.

Les conséquences pour le Fret en Normandie:

- L'activité céréalière du premier port européen ROUEN passera de 7 millions de tonnes à seulement 1 million de tonnes pour cette campagne
- Les chargeurs de trains de céréales (Sénalia, Agrialis, Sica, etc.) vont fortement réduire leurs commandes de trains (exemple SICA va passer de 5 trains semaine à 1 train semaine)
- Les agents du FRET en Normandie sont donc sans dessertes à effectuer
- Certains d'entre eux sont autorisés à trouver une mission ailleurs à condition de revenir dans 9 mois pour préparer la campagne 2017 !!!

Affaire à suivre

* Quintaux à l'hectare

** Kilogramme à l'hetolitre



Nouveauté l'UR de Normandie a créé un site
FACEBOOK !

UNSA Ferroviaire Normandie

(votre profil est protégé et reste invisible par les
autres membres)

Alors rejoignez nous !





Développement de l'offre Rouen-Caen

La nouvelle Normandie a affiché sa volonté de renforcer les liens entre ses deux capitales régionales.

En concertation avec la Région, SNCF Mobilités enrichit son offre ferroviaire en créant des liaisons sans arrêt entre Rouen et Caen, tout en maintenant son offre de transport par autocars en les repositionnant du point de vue horaire.

2 allers-retours en trains directs du lundi au vendredi

Caen 08h05 → Rouen 09h29

Rouen 08h08 → Caen 09h32

Caen 16h17 → Rouen 17h40

Rouen 16h08 → Caen 17h31

Maintien des 2 allers-retours en autocar avec un repositionnement des horaires

Caen 11h15 → Rouen 12h55

Rouen 11h04 → Caen 12h44

Caen 14h15 → Rouen 15h55

Rouen 14h04 → Caen 15h44

En semaine, ce sont donc 11 allers-retours par jour (pas de changement pour le WE) :

9 en trains

2 en autocars

3 trains supplémentaires le vendredi

TER : Les régions préparent l'ouverture à la concurrence

L'UNSA-Ferroviaire reste opposée à l'ouverture à la concurrence !

Selon l'UNSA, la concurrence n'est pas de nature à améliorer ni la sécurité, ni la qualité, ni les conditions économiques des transports ferroviaires. Régions de France préconise une mise en œuvre progressive de l'ouverture à la concurrence par une loi d'expérimentation. Le règlement européen « Obligation de Service Public » (OSP) prévoit de rendre obligatoire l'ouverture du marché du transport ferroviaire régional en 2023.

L'UNSA-Ferroviaire tient à souligner qu'avant toute démarche d'adoption d'une loi d'expérimentation, il est impératif de traiter durablement le volet social. Actuellement, rien n'est prévu concernant les modalités de mise à disposition ou de transfert du personnel en cas de changement d'opérateur !

L'UNSA-Ferroviaire veillera à ce que les ambitions du TER soient partagées et construites avec les agents pour une exigence salariée à la même hauteur que l'exigence client attendue.

Pour mémoire, la nouvelle convention TER Normandie sera négociée au cours de l'année 2017 pour rentrer en application le 1^{er} janvier 2018.

Réouverture de la ligne Bréauté-Fécamp

Un travail de concertation Région/Association de la Défense du Fer en Caux/SNCF a permis de préparer l'offre de réouverture de la ligne, soit au total 147 circulations/semaine :

- Une offre de trains directs entre Fécamp et Le Havre en semaine
- Une offre en correspondance à Bréauté
- Des compléments en autocars entre Fécamp et Bréauté

Adaptation des dessertes Yvetôt-Elbeuf

Un allègement de l'offre du 26 au 31 décembre, dû à une faible fréquentation sur cette période de vacances scolaires de Noël :

- Suppression de 4 allers-retours TER périurbains hors pointe du lundi au vendredi
- Suppression de 19 TER périurbains le samedi

TET* Paris /Granville : situation catastrophique.

Comme nous l'avons évoqué avec le Président Guillaume PEPY et lors de la séance plénière du CER Mobilités du 24 novembre, la qualité de service exigée par le client ou usager granvillais, virois ou argentanais est loin d'être satisfaite. La qualité de production est catastrophique sur l'axe Paris Granville depuis le début du mois de novembre. Trains supprimés, retards conséquents, autocars de substitution allongeant le temps de parcours. La colère et l'exaspération des usagers et des cheminots grondent. Notre entreprise est elle encore capable d'assurer son « cœur de métier » : A savoir faire rouler des trains à l'heure et en toute sécurité ?

La SNCF se met clairement en danger et en état de faiblesse alors que, comme nous l'avons évoqué auparavant dans notre déclaration, la concurrence se profile.

TET * : Train d'équilibre du territoire



TET Paris/Cherbourg et Paris /le Havre : nouveaux matériel

Le président Guillaume Pépy et Mr Hervé Morin, président du conseil régional ont signé le 24 novembre dernier, la commande de 40 rames OMNEO pour un montant de 720 millions d'euros. L'Etat financera cet achat. En contrepartie la région Normandie devient Autorité Organisatrice des TET Normands et prendra à sa charge le déficit d'exploitation (env.35 millions d'€). Ces nouvelles rames construites par Bombardier à Crespin près de Valenciennes seront mises en circulation en fin d'année 2019 pour le service annuel 2020. Par ailleurs, des aménagements dans les ateliers de maintenance de Sotteville et Caen seront réalisés pour permettre l'entretien de ces rames OMNEO.

Si l'UNSA déplore le désengagement de l'Etat comme autorité Organisatrice, Elle se réjouit de l'achat de ces rames neuves. Le confort de l'utilisateur en sera forcément amélioré.

En revanche, l'avenir de la ligne Caen-Le Mans-Tours suscite bien des inquiétudes. La perspective d'un transfert en Bus est clairement envisagée.

Retour du séminaire : 4x5% !!

Défendons les CE Nationaux

Des tractations ont actuellement lieu dans les hautes sphères afin de définir l'avenir des CE Nationaux. Direction et Organisations Syndicales mettent en place une OPA sur les CE afin de faire plier ceux qui ont choisi de ne pas suivre les méthodes des CE des années 80 : vos élus CE UNSA.

Si vous souhaitez que vos élus CE UNSA continuent à décider des stratégies de vos activités sociales en fonction de vos attentes, si vous refusez que la politique décide du devenir des budgets de votre CE, **signez la pétition** du CE G&C, accessible en ligne.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas suivi le dossier, une chronologie succincte commentée ci-dessous :

- Avril 2014 : création du CE national Gares&Connexions

- Automne 2015 : des conventions sont passées avec certains CE Régionaux volontaires sur certaines prestations (arbre de Noël, restauration, Centre de Loisir, ;..)

- Janvier 2016 : Un accord de gestion des activités sociales est signé. Le CE G&C y lit la **possibilité** de passer convention sur certains items, restauration et centres de loisirs par exemple. L'OS majoritaire – donc les CER – y lit l'**obligation** faite aux CE nationaux de reverser la totalité de leur budget aux différents CER.

- 2eme trimestre 2016 : Les CER indiquent que les options sont : réversion totale du budget ou absence de convention. Devant cette position fermée, le CE G&C vote contre les propositions des CER. La possibilité de conventionner de gré à gré entre le CE G&C et les CER volontaires est également votée.

- Septembre 2016 : Devant la perte de budget des CER amenée par ces décisions et liée à la diminution des bénéficiaires, la Direction et des Organisations Syndicales décident de réécrire les règles du jeu. Le résultat de ces réflexions n'est pas encore publié, mais les discussions laissent apercevoir la voie suivie : versement d'une part du budget des CE Nationaux directement au CCGPF (ex CCE). Ainsi, les décideurs s'affranchiraient des conventions qu'un CE peut mettre en place et pour lesquels le CE G&C défend ses intérêts. Cette part au CCGPF, aujourd'hui fixée à 34,10%, à celle-ci pourrait s'ajouter une part de 46% ne laissant plus aux CE Nationaux que **20%** pour fonctionner ! C'est la raison pour laquelle les CE Nationaux gérés par l'UNSA refusent la solution envisagée par l'entreprise et cautionnée par la CGT

- Demain : Le CE G&C saigné de son budget n'aurait plus qu'à fermer boutique (activités sociales).

L'équipe du CE G&C.

Lors d'un séminaire du 18 septembre 2016, Guillaume Pepy, a annoncé à ses cadres réunis que les « *coûts hors production dans le groupe* » devront baisser de 20% en 4 ans, soit « *le double du rythme actuel* », selon un document interne que l'AFP s'est procuré.

Guillaume Pepy a ainsi annoncé le lancement du programme 4x5% (5% par an durant 4ans), cet objectif inclut « *tout le groupe* », y compris les filiales.

Mais « *le gras n'est pas chez eux* », à indiqué à l'AFP un des participants de ce séminaire, l'effort concernera surtout la branche ferroviaire, où les réorganisations successives ont créé de nombreux « *doublons* ».

« *Toutes les fonctions support* » seront passées au tamis, des ressources humaines à l'informatique en passant par la communication et les finances.

Le programme passe aussi par « *la maîtrise de la croissance de la dette* » : 8,2 Milliards d'euros fin juin pour la branche Mobilités (transport de voyageurs et de marchandises) et 44,1 Milliards pour la branche Réseau (construction et entretien des voies ferrées).

Sur ce sujet rappelons le désengagement de l'état qui n'envisage pas la reprise de la dette (y compris la dette d'état), en contradiction avec les règles européennes.

Pour SNCF réseau la dette vient principalement de la réalisation pour le compte de l'état de grands projets d'infrastructure, la rénovation du réseau, une dérive des coûts de construction et d'entretien.

Le groupe veut dans le même temps augmenter la rentabilité de ses activités, qui « *doit encore progresser pour atteindre les meilleurs standards du marché* ».

On peut craindre d'une augmentation de la rentabilité passe par la diminution de la masse salariale .

Ce qui se profile déjà chez nous avec la refonte des équipes voyageurs, des équipes voies et SE de plus en plus réduites....

Rappel : le CE perçoit de l'entreprise une part moyenne de **650 € par agent** (plus précisément : 1,722% du salaire de l'agent)

Découvrez ce qui est proposé dans un CE géré par l'UNSA

Interview de Jean Louis CHIVOT, secrétaire du CE EPIC DE TETE

« Concernant les **activités sociales**, l'e-billetterie met à disposition sur Kalidéa partout en France des offres sur les piscines, salle de sport, etc. Si certaines ne sont pas proposées, il suffit de nous les faire remonter et nous demanderons au prestataire de signer une convention.

Concernant les **spectacles**, une brochure va être envoyée au domicile des agents. Toutefois, j'ai demandé à ce que les offres spectacles soient plus étoffées pour les prochaines années.

Ensuite, tu as l'**offre de tourisme** via TRAVELBIRD qui te permet de partir quand tu veux, avec qui tu veux et où tu veux avec un remboursement de 100€ ne dépassant pas 60% du montant du voyage. Ce remboursement s'effectue 2 fois par an et par ayant droit.

Pour finir, la campagne **chèques-vacances** débute dans quelques jours avec un abondement de 50% sur un financement de 200€ de l'agent (200€=300€).

Voilà toutes les offres disponibles pour le moment mais le but est bien d'être à l'écoute de tous et tenter de trouver en permanence des solutions. Donner une dimension humaine à notre CE. »

Que pense les agents de l'EPIC de tête de leur C.E :

« Concernant le sondage, seul 700 agents au niveau national sur 12 000 ont exprimés la demande de rester dans les CE MOBILITES. Nous n'avons pas fait de découpage par région car au final, seul un peu plus de 5% des cheminots du CE EPIC SNCF ont émis ce souhait au moment du sondage.

Forfait jour

L'accord de Branche a été signé le 31 Mai 2016 par l'UTPF (l'union des transports publics et ferroviaires), la CFDT, le CFTC et l'UNSA pour une mise en application le 12/12/2016. Cet accord définit l'organisation du temps de travail pour :

- le personnel roulant (dans l'accord)
- le personnel sédentaire (dans l'accord) qui sera soumis à tableau de service avec un programme semestriel, des repos sous forme de RP, RU et la paie des heures supplémentaires.
- le personnel sédentaire d'encadrement en établissement (accord en cours)

Concernant ce dernier, un projet d'accord sur le forfait jour a donc été présenté par l'entreprise lors de nombreuses tables rondes.

Le périmètre d'application du forfait jour :

Les conventions de forfait en jour concernent les salariés autonomes dont les activités ne peuvent être soumises à un horaire prédéterminé de travail.

Le forfait jour a vocation à s'appliquer aux cadres et agents de maîtrise des établissements. Pour ces derniers, cela ne concerne que les qualifications E et sous certaines conditions reprises dans l'accord.

Les postes éligibles au forfait jour sont déterminés par le chef d'établissement, il constitue un avenant au contrat de travail (l'avenant se rattache à la nature du poste occupé).

Forfait de référence : 205 j de travail par an + 18 repos d'une journée + 104 RP + 28 Congés + jours fériés.

Il sera possible de travailler jusqu'à 5 jours supplémentaires par an soit 210j. Cette décision constituera un avenant à la convention individuelle, et devra être formalisée avant toute mise en œuvre.

Indemnité spécifique :

- Prime versée mensuellement aux salariés signataires d'une convention individuelle de forfait jour.
- Exprimée en pourcentage de la valeur du traitement de l'échelon de la première position